

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres :

en exercice : 44

présents : 40

pouvoirs : 2

votants : 42

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Palais des Congrès du Loroux-Bottereau,
sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente,
Date de la convocation : 10 mars 2022

Présents : Mmes BRAUD, VIAUD, SALAUD, COURTHIAL, DURAND, CHOBLET, TEIGNE, SECHER, POUPARD-GARDE, MILLIANCOURT, LAGADEC, BRICARD, CHARBONNEAU, PETITEAU, LE POTTIER, CHARRIER, CASCARINO,
MM BATARD, ROBIN, COIGNET, BOUHIER, ARRAITZ, KEFIFA, EVIN, CREMET, RICHARD, ROUZINEAU, RIVERY, MENARD, METAIREAU, RINEAU, JOUNIER, OLLIVIER, AGASSE, J.P. MARCHAIS, PROUTZAKOFF, GODINEAU, POUPELIN, PAILLARD, FAVREAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : V. BERTON (pouvoir à JM. JOUNIER), M. , LEGOUT (pouvoir à C. CHARRIER)

Absents : P.AHOULOU, J. MARCHAIS,

Est nommée secrétaire de séance : A. DURAND

Modification de la désignation des représentants de la CCSL au Syndicat Loire Aval (SYLOA)

Vu les statuts de la Communauté de communes Sèvre et Loire,
Vu les statuts du Syndicat Loire Aval,
Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner des représentants de la Communauté de communes pour siéger au comité syndical du Syndicat Loire Aval,
Vu la délibération du conseil Communautaire n° D-20200909-13 en date du 9 septembre 2020, désignant les représentants de la CCSL au SYLOA ;
Vu la délibération du conseil Communautaire n° D-20210317-10 en date du 17 mars 2021, portant sur les modifications des représentants de la CCSL au SYLOA ;

Considérant la proposition de modification sollicitée concernant la désignation des membres ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MODIFIE** la désignation des représentants suivants au Syndicat Loire Aval (SYLOA), comme suit:

2 Titulaires	2 Suppléants
Thierry COIGNET	Jean-Marc JOUNIER
Jacques MONCORGER	Saïd EL MAMOUNI

M. Jean-Marc JOUNIER demeure représentant pour siéger à la Commission Locale de l'eau.

Fait à Vallet, le 16 mars 2022.

La Présidente,
Christelle BRAUD



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
préfecture le

de son affichage le